



Matières premières

Pour de plus amples informations, voir le manuel de ChemGes.

Informations de base

- ▶ La base de données de ChemGes comprend environ 25.000 matières premières
- ▶ Les données pour ces matières premières proviennent de listes officielles et de répertoires de données renommés (c'est à dire de listes législatives, Merck Index, ...)
- ▶ La **création de nouvelles matières premières** ne demande que quelques **minutes** - celles-ci sont alors disponibles immédiatement pour l'utilisation dans les préparations.
- ▶ ChemGes vous facilite aussi l'utilisation de **préparations en tant que matières premières** dans les préparations, en permettant de les créer simplement comme des matières premières normales comme composants d'une préparation (de plus amples informations se trouvent dans la présentation ***PowerPoint pour la création des mélanges (préparations)*** sur notre site web).

Étapes pour la création d'une nouvelle matière première:

1. Effectuer une nouvelle saisie dans la base de données

Saisir un **numéro CAS** ou laisser attribuer par ChemGes un **numéro interne**.

ChemGes
Eichier Traiter Fonctions supplémentaires Aide
Version 59.1.12 (07.08.2024, 08:45)
Gestion des produits chimiques
[Ctrl 1] Impressions et consultations [Ctrl 2] Extractions de fichier [Ctrl 3] Programmes de gestion [Ctrl 4] Maintenance

Produit

Accès au produit: Numéro CAS ou Numéro de préparation
Désignation
Numéro d'article + [F1]
Numéro index + [F2]
Numéro CE + [F3]
Numéro ONU + [F4]
Numéro d'enregistrement + [Ctrl R]
Code UFI + [Ctrl U]

[Page 1] Vue d'ensemble des produits
[F5] Prochain numéro de matière première
[F6] Prochain numéro de préparation libre (à la suite)
[n F6] Prochain numéro de préparation libre (place libre)
[F10] Recherche de séquences de caractères
[Ctrl -] Création de sets avec numéro saisi
[Ctrl F6] Prochain numéro de set libre

Fonctions Drag & Drop
Fichiers pdf et xml pour la lecture des FDS
Fichiers i6z pour ouvrir les déclarations PCN

Produits dernièrement appelés		
10.084	12345678900	Mélange test
10028-15-6		ozone
45.093		ozone
1.000	1234567890	Solution résineuse X 50
50-00-0/1		Formaldéhyde
10.081	1234567854	Mélange test
42		Toluène
108-88-3/1	VP1205963214	Toluène
45.092		Mélange test
(1.013)		Désignation de la substance
100-44-7		alpha-chlorotoluène
7782-41-4		Fluorine
9007-73-2		ferritins
53-21-4/2		chlorhydrate de cocaïne
53-21-4/1		cocaïne, chlorhydrate
25068-38-6		produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Evelyne Herzog F: Impression FDS
Impression étiquettes

OK Arrêt [Ctrl E] Activation de la 21. ATP (pour l'Europe) - Transfert automatique à partir de 01.09.2025

A. Informations pour la base de données

Les différents registres de la base de données

- peuvent être accédés à l'aide des combinaisons de touches **Alt** **1** à **Alt** **7** ou les **buttons** indiqués ci-dessous et
- servent à la saisie des informations spécifiques aux substances

ChemGes utilise quelques unes de ces données - en plus des informations de classification - pour le calcul de la classification et des données physiques des préparations, pour lesquelles la matière première est utilisée comme composant.

Les données saisies ici sont également utilisées comme informations dans la FDS.

F3 Autres valeurs physiques
F7 Données physico-chimiques définies par l'utilisateur

Alt+6 Transport Auto

ADR: 8 6.1
 Code ADR: CT1, GrpEmb: I, UN: 2922

DOT: 8 6.1
 GrpEmb: I, UN: 2922

IMDG: 8 6.1
 GrpEmb: I, UN: 2922, EmS: F-A,S-B

IATA: 8 6.1
 GrpEmb: I, UN: 2922

DSD Xn F; R11-38-48/20-63-65-67

NFPA **Ctrl N** NFPA/HMIS

Ctrl T Valeurs toxicologiques
Ctrl L Listes des substances
Ctrl M Valeurs limites
Alt+7 Chiffres d'identification spécifiques aux pays

Le registre **Données physiques** (**Alt** **1** ou **F3**) met à votre disposition de nombreuses zones pour la saisie des données physiques de votre matière première:

Données physiques (59.1.12)

Chiffres d'identification spécifiques aux pays

Données physiques | Données physiques et chimiques additionnelles | Valeurs VME | Valeurs toxicologiques | Listes des substances | Transport

1 État physique liquide

2 Couleur 1 Incolore 5 Formule développée H C H O
 3 Forme 28 Liquide 6 Formule brute C H2 O

4 Odeur 5 Piquante

7 Point d'éclair ≤ 93 °C 28 Valeur du pH Acide/Base -
 8 Point d'ébullition -21 °C Viscosité 30 à 20°C 2 mPas
 9 Point de fusion -92 °C 31 à 40°C min²/s
 10 Température d'inflammation ~ 300 °C Limites d'explosion 32 7 - 73 Vol%
 11 Chaleur chimique de combustion KJ/g 33 87 - 910 g/m³
 12 Température de détonation °C 34 Pression vapeur 1,7 hPa 20 °C
 13 Pression explosive maximale bar 35 hPa °C
 14 Classe température (DIN) 36 Miscible avec l'eau 37 Présence dans les eaux naturelles
 15 Groupe explosion (DIN) II B 38 Miscibilité avec l'eau vollständig
 16 Densité 0,81 g/cm³ 39 Soluble/miscible avec - leicht löslich in Wasser
 17 Masse volumique kg/m³ 40 Solubilité dans l'eau à °C g/l 41 °C g/l
 18 Densité relative gaz 1,04 (1 = air) 42 Coefficient de partage (n-Octanol/Eau) (Kow)

19 Indice d'évaporation
 20 Masse molaire 30 g/mol
 21 Indice de réfraction
 22 Part corps solides %
 23 Solvant 34
 24 Solvant COV 35 25 Solvant exempté (USA)
 26 DSO autrichien
 27 VOCV suisse 36

30 Teneur en plomb %
 31 Teneur en carbone %
 32 Teneur en chrome soluble (VI) %
 33 Partie métallique (pour la classification) %
 34 EUH208 - limites %

Mélange de (n'est pas utilisé pour le calcul, est seulement indiqué dans la FDS)

Numéro CAS	Désignation	%
68477-66-7/1	gaz résiduels (pétrole), production du benzène, hydrosulfuration	10 - 20
95-47-6	o-xylène	5

Numéros CAS alternatifs 48 12345-67-8 49 95-47-6

OK ✓

Dans le registre **Valeurs VME** (**Alt** **3** ou **Ctrl** **M**), vous pouvez saisir les *valeurs limites sur le lieu de travail* (VME) et les *valeurs limites biologiques* de votre matière première:

The screenshot displays the 'Valeurs limites' application window. The main window shows a list of countries with their respective limit values. The 'Gestion des valeurs limites' dialog box is open, showing configuration options for a specific substance.

Valeurs limites - Main Window Table:

Pays	Type	Valeurs CT		Valeurs LT		Limite
		mg	ml	mg	ml	
France	VLEP	0,74	0,6	0,37...	0,3...	
Afrique du Sud	OEL		0,6			0,2
Allemagne	AGW			0,37	0,3	
	MAK			0,37...	0,3	
Argentine	CMP					
Australie	WES	2,5	2	1,2	1	
Autriche	MAK	0,74	0,6	0,37	0,3	
Belgique/Fr	VL	0,38	0,3			
Belgique hollandais	GW	0,38	0,3			
Bulgarie	GS	2,0		1,0		
Canada/Ang	EL		0,3		0,1	
	EV		1,0			
Canada/FR	EV		1,0			
Chili	LP					0,...
Chine	OEL					0,...
Corée	OELV				0,3	

Gestion des valeurs limites - Dialog Box:

1 Pays: France
 2 Type de valeur limite: VLEP
 3 Valeur limite biologique:
 4 Groupe: -
 5 Valeurs CT: mg/m³ (0,74), ml/m³ (0,6)
 6 Valeurs LT: mg/m³ (0,37 0,5*), ml/m³ (0,3 0,62*)
 7 Valeurs limites plafond:
 8 S/A:
 9 L'unité standard n'est pas reprise dans la FDS:
 10-13 Table:

Valeur	Matière examinée	Moment du prélèvement	Paramètre

 14 Commentaire: C1B, M2,*jusqu'au 11.07.24 l'embaumement
 15 Blocage mise à jour:
 Buttons: [Esc] Arrêt, [F1] Gestion des valeurs limites de groupes, [F2] Abréviations pour valeurs limites biologiques, [Alt Suppr] Supprimer

Pour toutes les substances contenues dans la base de données standard de ChemGes, les valeurs limites sont actualisées régulièrement lors des modifications des réglementations nationales automatiquement au courant des mises à jour principales. Les valeurs limites (saisies manuelles ou automatiques) peuvent être bloquées pour la mise à jour (par besoin) pour éviter la suppression des informations saisies (point blocage **mise à jour** dans la grille **Gestion des valeurs limites**).

Dans le registre **Chiffres d'identification spécifiques aux pays** (**Alt** **F7**), vous pouvez saisir les *données spécifiques aux pays* et les *informations* sur votre substance:

Ces données sont sorties dans la FDS (par besoin).

REMARQUE - Numéro d'enregistrement selon règlements REACH:

Vous pouvez attribuer ici aux numéros d'enregistrement aussi un nom de société que vous avez saisi dans cette grille (édition automatique du numéro dépendant du nom de la société).

Pour l'édition de ces numéros dans la FDS veuillez activer en plus la zone **Numéro d'enregistrement** sous **Ctrl** **4** **Maintenance - Tableaux divers - Pays**.

Pays	Société	Numéro d'enregistrement	Date d'expiration
EU	Chemix GmbH - Chemixstraße 1-5020 Salzburg	1111-1111-2223	
Pays créé propre	Chemix GmbH Chemixstraße 1 5020 Salzburg	13062019	

Buttons at the bottom: [Esc] Arrêt, [Insérer] Nouvelle création, [Ctrl+1,2] Sélection

Dans le registre **Valeurs toxicologiques** (**Alt** **4** ou **Ctrl** **T**), vous pouvez saisir les **données toxicologiques** de votre matière première:

The image shows two overlapping windows from a software application. The background window is titled 'Données toxicologiques' and displays a table of toxicological data for 'Aldéhyde formique'. The foreground window is titled 'Saisie des valeurs toxiques' and is a form for entering specific toxicological values.

Données toxicologiques (Background Window):

Type de test	Chemin d'absorption / Effet	Animal	Valeur	Unité
100 LD50	Oral	rat	> 200	mg/kg

Saisie des valeurs toxiques (Foreground Window):

1 Type de test: LD50 (100) Chemin d'absorption: Oral
 2 Espèces: rat / rat
 3 Valeur: > 200 mg/kg 4 Information supplémentaire sur l'unité:
 5 Méthode test: Condition: Aucune, Statique, Dynamique
 7 Commentaire:
 8 Commentaire supplémentaire:
 Danger pour le milieu aquatique: 9 Toxicité aiguë, 10 Chronique: 10 Lentement dégradable, 11 Rapidement dégradable, 12 Autres
 13 Cette valeur est une valeur validée pour la toxicité aquatique (Calcul N DPD)
 La valeur toxique n'est utilisée que pour les types de préparations suivants: 14 Gaz, 15 Vapeur, 16 Poussière ou brouillard

Grille **Valeurs toxicologiques**:

Pour saisir une nouvelle valeur, sélectionnez le type de test désiré en cliquant dessus, à gauche. Avec **Ctrl** **I** **Création type de test**, vous pouvez créer de nouveaux types de test.

Si votre substance a des effets nocifs sur certains organes, vous pouvez attribuer ces organes avec **Alt** **F5** **Attribution des organes cibles**. Avec **F10**, vous pouvez changer dans la **Gestion** de la toxicité.

Grille **Saisie des valeurs toxiques** (via sélection d'un type de test ou d'une valeur saisie):

Ici, vous pouvez saisir également des **Commentaires** et des traductions de commentaires (avec **Alt** **F3** **Changement de langue**) comme **information additionnelle**.

Le registre **Transport** (**Alt** **6**) met à votre disposition de nombreuses zones pour la saisie des données de transport de votre matière première pour les règlements sur le transport suivants:

ADR/RID (Règlement européen sur le transport à terre et le transport ferroviaire: Données RID identiques avec ADR – elles n'apparaissent donc pas extra)

DOT (Règlement de transport des USA)

IMDG (Règlement de transport – transport maritime)

IATA (Règlement de transport – transport aérien)

50-00-0/1 Aldéhyde formique
 Classification H301+H311+H331-H314-H340-H351 Point d'éclair ≤ 93 °C, Point d'ébullition -21 °C

	ADR	DOT TDG TMD	IMDG	IATA
Classe	8	8	8	8
Code ADR	CT1			
Groupe d'emballage	I	I	I	I
Label	8+6.1	8, 6.1	8/6.1	8 (6.1)
Symboles				
Numéro ONU	UN2922	UN2922	UN2922	UN2922
Nom	2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Aldéhyde formique)	Corrosive liquids, toxic, n.o.s. (formaldehyde)	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (formaldehyde)	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (formaldehyde)
Étiquette de danger/N° Kemler	886			
Marine Polluant /	Poisson et arbre (automatique)			
Quantité limitée	0	Rail: 0.5 L, (Cargo): 2.5 L	0	
Quantité exceptée	E0 (Non autorisé)		E0 (Non autorisé)	
Catégorie de transport	1			

Nombre: 24, Page: 1/2
 Dernière modification de la classification de transport 07.08.2024 | EvelynHerzog | Code HazChem 2X BLOQUÉ

Lors de la saisie: Transfert automatique dans les différents types de transport Recalcul des autres zones dépendantes

[Alt Suppr] Supprimer les données de transport [F10] Classification simplifiée [Ctrl F9] Retour à la situation initiale [Ctrl D] Impression [Ctrl K] Copier

[Ctrl -] "Non dangereux" pour tous les types de transport [Ctrl F7] Programmes de maintenance [Ctrl F8] Substances dangereuses pour l'environnement

Remarque:
 D'autres informations se trouvent sous **D. Classification de transport.**

Le registre **Listes des substances** (Accès via **Alt** **5** ou alternativement avec **Ctrl** **L** **Listes des substances**) contient les informations sur la saisie de la substance dans les différentes listes de substances spécifiques aux **pays**:

Pour toutes les substances contenues dans la base de données standard de ChemGes, ces informations sont actualisées régulièrement lors de modifications des répertoires nationaux et listes nationales automatiquement au courant des mises à jour principales.

Listes des substances

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

Données physiques Données physiques et chimiques additionnelles Valeurs VME Valeurs toxicologiques

Listes des substances Transport Chiffres d'identification spécifiques aux pays

50-00-0/1 Aldéhyde formique

Pays	Abré.	Désignation de la liste de substances	Contenu	dans la FDS à partir de
France	GADSL	Global Automotive Declarable Substance List	D/P(LR), D/P(FI) ..	> 0 %
Aucun pays	AD-DSL	Aerospace and Defense Declarable Substance List	R1;R2;D1;l	
Allemagne	MAK	MAK	4	> 0 %
Australie	AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
	AICS	Inactive listing - Australian Inventory of Chemical Substances	<input checked="" type="checkbox"/>	
	PEC	Priority Existing Chemicals	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
	SUSMP	Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons	S2, S6, S10	> 0 %
Canada/Ar	DSL	Canadian Domestic Substances List (DSL)	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
	CDN 0...	Canadian Ingredient disclosure list (limit 0.1%)	<input checked="" type="checkbox"/>	≥ 0,1 %
	CDN 1%	Canadian Ingredient disclosure list (limit 1%)	<input type="checkbox"/>	≥ 1 %
	NDSL	Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL)	<input type="checkbox"/>	> 0 %
Canada/FR	DSL (FR)	Canadian Domestic Substances List (DSL) FR	<input type="checkbox"/>	> 0 %
Chine	CHazC	Catalogue of Hazardous Chemicals	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
	IECSC	Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
Corée	CCA-AS	Korean Chemical Control Act - Authorized substances	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
	CCA-AM	Korean Chemical Control Act - Awareness Materials	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
	CCA-PS	Korean Chemical Control Act - Prohibited Substances	<input type="checkbox"/>	> 0 %
	CCA-RS	Korean Chemical Control Act - Restricted Substances	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
	CCA-TS	Korean Chemical Control Act - Toxic substances	<input checked="" type="checkbox"/>	> 0 %
	KCMR	Korean CMR Substances	<input type="checkbox"/>	> 0 %
	KDSL	Korean Dangerous Substance List	IV/5-2, 4.000 L	

Nombre: 171, Page: 1/9

[F1] Tri sur l'état de la liste [Esc] Arrêt [Insérer] Nouvelle création [Ctrl -] ou [Clic droit] Maintenance et impressions

[Page 1] Page suivante [Ctrl+1-9,0,A-K] Sélection [A-Z,1-9,0] Recherche

Avec **Insérer** **Nouvelle création**, vous pouvez créer une nouvelle liste de substances

En cliquant sur une liste déjà créée ou via **Ctrl** **←** ou **Clic droit** **Maintenance et impressions**, vous pouvez obtenir des informations additionnelles ou modifier cette liste par besoin.

Édition des listes de substances dans la FDS:

Si les informations sur une liste de substances doivent être sorties automatiquement dans la FDS, vous pouvez attribuer un paragraphe sous le point **Édition dans la fiche de données de sécurité** dans la grille **Gestion listes des substances** et définir les limites pour le transfert de la substance à partir de et aussi le type de valeur.

Gestion listes des substances

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

Abréviation | SVHC

¹ Nom de la liste des substances | Substances of very high concern

² Du pays | EU | EU

³ Type de valeur | Texte | Abréviations saisies

Existant - Oui/Non

⁴ Saisies à partir du n° CE/Index permises |

Sortie dans la fiche de données de sécurité

⁵ Paragraphe | 15.70.70.40 | Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 | ⁶ Actif |

⁷ Pays | Tous les pays, dans la mesure où il existe une traduction

⁸ Transfert de la substance à partir de | 0,1000 % | ⁹ 0,00 g/l | ¹⁰ 0,00 g/100 ml | ¹¹ 0,00 g/kg | ¹² Permettre les limites spécifiques aux substances |

¹³ Sortir seulement, si la substance est sortie également dans le chapitre 3 pour les substances dangereuses |

¹⁴ Pas d'édition du n° CAS |

¹⁵ Indication du pourcentage ou des quantités | Aucune
 Valeur exacte
 Limites

¹⁶ Édition de la phrase spécifique: aucune substance n'est contenue |

¹⁷ Édition de la phrase spécifique: toutes les substances sont contenues |

¹⁸ Pour l'édition des substances individuelles, ne sortir que les substances manquantes |

Gestion des phrases standards | Phrases spécifiques seulement pour ce paragraphe

¹⁹ Phrase d'explication pour les substances sorties |

²⁰ Phrase, qui est affichée aussi à un autre endroit, lorsqu'aucune substance n'est contenue | | | |

²¹ Pays |

²² Utilisation pour California Cleaning Right to Know Act |

Fichier Excel des préparations et de toutes les matières premières de cette liste

Fichier Excel des matières premières et de la présence dans toutes les préparations

Importer nouvelles valeurs avec fichier

[Esc] Arrêt

[Alt Suppr] Supprimer

Remarque:

La fonction **Strg L** **État de la liste** est aussi disponible dans la **Gestion des préparations**. Ici, vous accédez à une vue d'ensemble des saisies des composants dans les divers listes de substances nationales.

B. Classification GHS: GHS UNECE, CLP (UE), OSHA HCS (USA), HPR (Canada)

Cliquer dans la grille de la matière première sur le point **Classification GHS**. Si une substance a différentes classifications GHS selon les règlements GHS mentionnés ci-dessous, cela est affiché avec les symboles suivants:

Règlement GHS	Symbole
CLP (GHS UE)	Drapeau UE
GHS UNECE	Drapeau UN
OSHA HCS (US GHS)	Drapeau US
HPR (GHS Canada)	Drapeau CA
SELF	Classifications propres (peuvent être saisies par l'utilisateur)
Autres classifications nationales	Voir drapeaux correspondants

Remarque:

Avec les boutons sous **Modification de la classification**, vous pouvez varier l'affichage GHS.

De plus amples informations sur les classifications GHS et leurs définitions sont disponibles dans le document **GHS & ChemGes** sur notre site WEB et dans notre manuel et l'aide en ligne.

La grille **Classification** (image ci-dessous) contient des informations supplémentaires sur la classification de la substance en fonction des différentes réglementations. Ces informations sont affichées dans le registre *Dangers* dans la grille **Classifications GHS** (voir document précédent) ou le bouton **Tous les domaines GHS, triés selon la classe**.

The screenshot shows a software window titled 'Classification' with a menu bar (Fichier, Traiter, Aide) and a toolbar. Below the toolbar, there are tabs for 'Dangers physiques', 'Dangers pour la santé', and 'Dangers pour l'environnement'. The main area is a grid with columns for regulatory systems (CLP, GHS UNECE, GHS USA, GHS Canada) and rows for hazard classes and categories. The grid cells are color-coded: grey for non-existent, blue for mandatory, yellow for calculated, and red for manual selection. The right side of the grid lists hazard statements (H-phrases) for each cell. At the bottom, there are navigation buttons: '[Page 1] Page suivante', '[Page 1] Page précédente', '[Pos 1] Départ du début', and '[Esc] Arrêt'.

Classe	Catégorie	CLP	GHS UNECE	GHS USA	GHS Canada	Texte	Remarques
A 2.17	Matières explosibles désensibilisées						
B	-					Aucun danger	
C	1					H206 Danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection; risque accru d'explosi	
D	2					H207 Danger d'incendie ou de projection; risque accru d'explosion en cas de...	
E	3					H207 Danger d'incendie ou de projection; risque accru d'explosion en cas de...	
F	4					H208 Danger d'incendie; risque accru d'explosion en cas de diminution de l'agent...	
G 3.1.O	Toxicité aiguë - par voie orale						
H	-					Aucun danger	
I	1					H300 Mortel en cas d'ingestion.	
J	2					H300 Mortel en cas d'ingestion.	
K	3					H301 Toxique en cas d'ingestion.	
L	4					H302 Nocif en cas d'ingestion.	
M	5					H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.	
N 3.1.D	Toxicité aiguë - par voie cutanée						
O	-					Aucun danger	
P	1					H310 Mortel par contact cutané.	
Q	2					H310 Mortel par contact cutané.	
R	3					H311 Toxique par contact cutané.	
S	4					H312 Nocif par contact cutané.	
T	5					H313 Peut être nocif par contact cutané.	
U 3.1.1	Toxicité aiguë - par inhalation (Annulation du blocage)						
V	-					Aucun danger	
W	1					H330 Mortel par inhalation.	

Couleurs et leur signification:

- **Gris:** Catégories de danger qui n'existent pas dans le règlement UE (CLP), dans le GHS UNECE, le GHS USA (OSHA HCS) ou dans le GHS canadien (HPR) - n'est pas sélectionnable pour le "type de classification" correspondant (inactif).
- **Bleu:** Classification obligatoire
- **Jaune:** Classification calculée
- **Rouge:** Sélection manuelle de classes ou de catégories. Puisque la classification selon GHS est basée sur les dérivations des classifications existantes et sur certaines données physiques, cette modification manuelle peut être supprimée. Pour ce faire, veuillez cliquer de nouveau sur la ligne marquée en rouge. En plus, vous pouvez supprimer toutes les modifications manuelles (fond marqué en rouge) avec **[F10] Recalcul complet** (grille **Classifications GHS**, registres *Dangers*, *Remarques générales et prévention*, *Réaction*, *Stockage et élimination*).

Avec les registres **Remarques générales et prévention, Réaction et Stockage** et **élimination**, vous pouvez accéder aux phrases P correspondantes (*Prévention, Réaction, Stockage et élimination*) pour toutes les réglementations indiquées plus haut et les modifier séparément.

Dans la grille de vue d'ensemble du domaine correspondant (en cliquant sur la ligne d'un système GHS), vous pouvez sélectionner les phrases ou les désactiver.

Classifications GHS

Fichier Traiter Classifications SGH Aide (59.1.12)

Dangers Remarques générales et prévention Réaction Stockage et élimination

Indications générales: P101 P102 P103 (est activé et désactivé en mode dynamique, si non bloqué)

Prévention

12	P260h (P201-P202-P260-P264a-P270-P271-P280-P280h-P284)
4	P260h (P201-P202-P260-P264a-P270-P271-P280-P280h-P284)
8	P260h (P201-P202-P260-P264a-P270-P271-P280-P280h-P284)
5125	P260h (P201-P202-P260-P264a-P270-P271-P280-P280h-P284)
08	P260h (P201-P202-P260-P261-P264a-P270-P271-P272-P280-P280g-P280h-P284)

P260h : Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264a : Se laver soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P280g : Porter des gants de protection.

P280h : Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P284 : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Remarque:

Vous pouvez afficher les textes des phrases P attribuées nationales, en déplaçant le curseur dans la ligne correspondante (voir image en haut).

Une vue d'ensemble des textes est accessible avec **F9** Textes (voir image de droite).

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

P201	P220d	P231+P232	P243	P260u	P264a	P272	P282
P202	P220e	P231a	P244	P260v	P264a+P265	P273	P283
P203	P220f	P231a+P232	P250	P260w	P264b	P280	P284
P210	P220g	P232	P250a	P261	P264b+P265	P280a	P284a
P210a	P220h	P233	P250b	P261a	P264c	P280b	P284b
P210b	P220i	P234	P250c	P261b	P264c+P265	P280c	P285
P210c	P220j	P235	P250d	P261c	P264d	P280d	P299a
P210d	P220k	P235+P410	P251	P261d	P264d+P265	P280e	P299b
P210e	P220l	P236	P260	P261e	P264e	P280f	P299e
P210u	P220u	P240	P260a	P261f	P264e+P265	P280g	P299f
P210v	P220v	P241	P260b	P261g	P264f	P280h	P299g
P211	P221	P241a	P260c	P261u	P264f+P265	P280i	P299j
P212	P222	P241b	P260d	P261v	P264g	P280j	P299k
P220	P223	P241c	P260e	P262	P264g+P265	P280k	P299l

Textes

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

N°	Texte
H220	Mentions de danger Gaz extrêmement inflammable.
H227	Liquide combustible.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les poumons, les systèmes respiratoire et hématopoïétique et le système reproducteur. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition unique. Voie d'exposition: Ingestion, Respiration/Inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.

[Page 1] Page suivante [Esc] Arrêt [Ctrl P] Gestion priorité des conseils de prudence

Avec **F6** **Limites spéciales pour les dangers relatifs à la santé** (grille *Classifications GHS, registre Dangers*), on peut saisir les *limites spéciales* pour les classes 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 5.1 et les facteurs M pour la classe 4.1.

Pour les substances listées dans le CLP, ces valeurs seront transférées automatiquement.

The screenshot shows the 'Limites de classification' window with the following data:

3.2	Corrosion/irritation cutanée	1 1	%	2 1A	%	3 1B	25,00000	%	4 1C	%	5 2	5,00000	%
3.3	Lésions/irritations oculaires	6 1	%	7 2	5,00000	%							
3.4	Sensibilisation respiratoire	8 1	%	9 1A	%	10 1B	%						
	Sensibilisation cutanée	11 1	0,20000	%	12 1A	%	13 1B	%					
3.5	Mutagenécité sur les cellules germinales	14 1A	%	15 1B	%	16 2	%						
3.6	Cancérogénécité	17 1A	%	18 j	%	19 1B	%	20 j	%	21 2	%		
3.7	Toxicité pour la reproduction	22 1A	%	23	%	24 1B	%	25	%	26 2	%	27	%
3.8	Toxique - organes cibles spécif. (exp. unique)	28 1	%	29 2	%	3	30 H335	5,00000	%				
							31 H336	%					
3.9	Toxique - organes cibles spécif. (exp. répétée)	32 1	%	33 2	%								
3.10	Danger par aspiration	34 1	%										
3.11	Perturbateur endocrinien ayant des effets sur la santé humaine	35 1	%	36 2	%								
4.1	Danger pour les organismes aquatiques	Facteur M											
		37 commun	1										
		38 aigu	1										
		39 chronique	1										
	Danger aigu pour les eaux	40 1	%										
	Danger chronique pour les eaux	41 1	%	42 2	%	43 3	%	44 4	%				
4.2	Perturbateur endocrinien avec effet sur l'environnement	45 1	%	46 2	%								
4.3	Persistant, bioaccumulable et toxique	47 PBT	%	48 vPvB	%								
4.4	Persistant, mobile et toxique	49 PMT	%	50 vPvM	%								
5.1	Destruction de l'ozone dans la haute atmosphère	51 1	%										

Avec **F7** **Limites spéciales pour les dangers physiques** (grille *Classifications GHS, registre Dangers*), on peut saisir les *limites spéciales* pour les classes 2.1 à 2.17.

Pour les substances listées dans le CLP, ces valeurs seront transférées automatiquement.

The screenshot shows the 'Limites de classification' window with the following data:

2.1	Explosifs/Mélanges et produits avec explosif	1 U	%	2 1,1	%	3 1,2	%	4 1,3	%
		5 1,4	%	6 1,5	%				
2.2	Gaz inflammable	7 1	%	8 2	%				
2.3	Aérosol inflammable	9 1	%	10 2	%	11 3	%		
2.3.2	Produits chimiques sous pression	12 1	%	13 2	%	14 3	%		
2.4	Gaz comburant	15 1	%						
2.5	Gaz sous pression	16 C	%	17 L	%	18 D	%	19 R	%
2.6	Liquide inflammable	20 1	%	21 2	%	22 3	%	23 4	%
2.7	Solide inflammable	24 1	%	25 2	%				
2.8	Substance ou mélange autoréactif	26 A	%	27 B	%	28 C	%	29 D	%
		30 E	%	31 F	%	32 G	%		
2.9	Liquide pyrophorique	33 1	%						
2.10	Solide pyrophorique	34 1	%						
2.11	Substance ou mélange auto-échauffant	35 1	%	36 2	%				
2.12	Emet des gaz inflammables en contact avec l'eau	37 1	%	38 2	%	39 3	%		
2.13	Liquide comburant	40 1	%	41 2	%	42 3	%		
2.14	Solide comburant	43 1	%	44 2	%	45 3	%		
2.15	Peroxyde organique	46 A	%	47 B	%	48 C	%	49 D	%
		50 E	%	51 F	%	52 G	%		
2.16	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	53 1	%						
2.17	Matières explosives désensibilisées	54 1	%	55 2	%	56 3	%	57 4	%

C. Classification selon DSD

Cette grille facilite la saisie de „l'ancienne“ classification selon DSD (directive UE 67/548/CEE) et des données correspondantes:

Gestion matières premières

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

1 Symboles de danger T (C)

2 Phrases de risque 45-23/24/25-34-43-68

3 Conseils de prudence 53-2-45

4 Mentions complémentaires

5 Limites

25,0%	T; 45-23/24/25-34-43-68
10,0%	T; 45-20/21/22-34-43-68
5,0%	T; 45-20/21/22-36/38-43-68
3,0%	T; 45-20/21/22-43-68
1,0%	T; 45-43-68
0,1%	T; 45

6 Mutagénité 3

7 Cancérogénicité 2

8 Toxicité pour la reproduction 3

9 Remarque B D

10 PBT 11 vPvB

12 Calcul automatique à partir de la classification GHS

[Esc] Arrêt [F9] Textes

- Les symboles de danger sont sortis automatiquement dès que vous avez choisi des phrases R.
- Les phrases R et S peuvent être sélectionnées à partir du numéro ou du texte.
- Veuillez n'activer le point **Calcul automatique à partir de la classification GHS** que si vous êtes sûr que cela ne cause pas de problèmes en raison des différences dans les critères de classification selon DSD et GHS.
- *Si vous avez saisi pour votre substance uniquement une classification GHS, ce point sera activé automatiquement et la classification DSD sera calculée à partir de la classification GHS saisie.*
- Pour les phrases S élargies (numéro de phrase suivi d'une lettre), il s'agit des options pour l'édition automatique de phrases S qui sont indiquées dans les textes législatifs comme incomplètes (donc à compléter).

Phrases de risque

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19	20	20(+68)	20(+48)	21	21(+68)	21(+48)
22	22(+68)	22(+48)	23	23(+39)	23(+48)	24	24(+39)	24(+48)	25	25(+39)	25(+48)
26	26(+39)	27	27(+39)	28	28(+39)	29	30	31	32	33	34
35	36	37	38	39	39(+23..28)	40	41	42	43	44	45
46	48	48(+20..25)	49	50	51	52	53	54	55	56	57
58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	68(+20..22)

[Page 1] Vue d'ensemble

Phrases de risque

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

	Numéro	Texte
A	24	Toxique par contact avec la peau.
B	24(+39)	Toxique par contact avec la peau.
C	24(+48)	Toxique par contact avec la peau.
D	25	Toxique en cas d'ingestion.
E	25(+39)	Toxique en cas d'ingestion.
F	25(+48)	Toxique en cas d'ingestion.
G	26	Très toxique par inhalation.
H	26(+39)	Très toxique par inhalation.
I	27	Très toxique par contact avec la peau.
J	27(+39)	Très toxique par contact avec la peau.
K	28	Très toxique en cas d'ingestion.
L	28(+39)	Très toxique en cas d'ingestion.
M	29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
N	30	Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
O	31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
P	32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

[Page 1] Page suivante [Page 1] Page précédente [Pos 1] Départ du début [Esc] Arrêt

[Clic à droite] Sélection continue

D. Classification de transport

- Dans la grille de **Transport** (), vous pouvez saisir une classification de transport manuellement ou la laisser calculer par ChemGes - en se basant sur les données figurant dans la base de données (nous vous conseillons un contrôle).

	ADR	DOT	IMDG	IATA
Classe	8	8	8	8
Code ADR	CT1			
Groupe d'emballage	I			
Label	8+6.1	8, 6.1	8/6.1	8 (6.1)
Symboles				
Numéro ONU	UN2922	UN2922	UN2922	UN2922
Nom	2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Aldéhyde formique)	Corrosive liquids, toxic, n.o.s. (formaldehyde)	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (formaldehyde)	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (formaldehyde)
Étiquette de danger/N° Kemler	886			
Marine Polluant /	Poisson et arbre (automatique)			
Quantité limitée	0	Rail: 0.5 L, (Cargo): 2.5 L	0	
Quantité exceptée	E0 (Non autorisé)		E0 (Non autorisé)	
Catégorie de transport	1			

Nombre: 24, Page: 1/2

Dernière modification de la classification de transport: 07.08.2024 | EvelyneHerzog | Code HazChem: 2X

Lors de la saisie: Transfert automatique dans les différents types de transport | Recalcul des autres zones dépendantes

[Alt Suppr] Supprimer les données de transport | [F10] Classification simplifiée | [Ctrl D] Impression | [Ctrl K] Copier | [Esc] Arrêt

[Ctrl -] "Non dangereux" pour tous les types de transport | [Ctrl F7] Programmes de maintenance | [Ctrl F8] Substances dangereuses pour l'environnement

Remarques:

Des zones vides ne signifient pas pour autant qu'il s'agit d'une marchandise non dangereuse.

Pour identifier une substance comme marchandise non dangereuse, il faut saisir un trait d'union (-) dans la zone **Classe**.

S'il **n'existe pas**, pour une substance contenue dans une préparation, **de classification de transport**, ChemGes calcule pour cette substance une classification de transport qui est basée sur un scénario Worst-Case.

D. Classification de transport

En cliquant dans la zone **Nom**, vous pouvez définir, qu'il faut indiquer pour un règlement de transport une substance comme déclencheur de danger.

Grille pour ADR/RID, DOT/TDG/TMD et IATA:

Numéro de substance	Désignation
108-88-3/1	Toluène
141-78-6	acétate d'éthyle

Grille pour IMDG (zones supplémentaires pour Marine Polluant):

Numéro de substance	Désignation
108-88-3/1	Toluène
141-78-6	acétate d'éthyle

Déclencheurs de danger généraux

108-88-3/1	Toluène
141-78-6	acétate d'éthyle

Déclencheurs de danger pour Marine Pollutant

25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épiclorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
------------	---

Infos suppl. pour classification de transport

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

1 Le produit contient des matières organiques 14 Le produit est un pesticide

2 Le produit est acide 15 Le produit est un colorant

3 Le produit contient des acides inorganiques 16 Épreuve de séparation solvant < 3%

4 Le produit est alcalin 17 Capacité > 1 l (aérosols)

5 Le produit contient des bases inorganiques 18 Capacité ≤5 litres

6 Réaction dangereuse avec l'eau ≤30 litres

7 Peut provoquer spontanément une forte réaction > 30 et ≤ 450 litres

8 Température de transport ≥ point d'éclair > 450 litres

9 Le produit est transporté à l'état de fusion 19 Classes 4.1-4.3 et 5.1 non calculées

10 Température de transport [?] °C 20 Fluidité conformément à l'épreuve du pénétromètre

11 Contrôle de la température nécessaire 21 Pression de vapeur à 50°C ≤110 kPa

12 Type d'emballage Normal >110 kPa

GRV (conteneur) 22 Transport inclut le transport maritime

Citerne 23 Pas de sortie de "dangereux pour l'environnement"

13 Vitesse de corrosion sur l'acier et l'aluminium ≥ 6,25 mm par an

[Esc] Arrêt [F10] Classification [Ctrl F8] Recalcul des informations complémentaires

Via **F10** **Classification simplifiée**, vous accédez à la grille **Informations supplémentaires pour la classification de transport**:

Avec **F10**, vous pouvez effectuer la **Classification** et avec **Ctrl F8** un **Recalcul des informations complémentaires**.

Remarque:

D'autres informations sur la classification de transport se trouvent dans le document **Transport** sur notre site web.

E. NFPA / HMIS

En cliquant sur le point **NFPA** ou via **Ctrl N** dans la grille **Gestion des matières premières**, vous pouvez saisir les données pour **NFPA** et **HMIS**.

The screenshot shows a software menu with the following items:

- NFPA** (highlighted with a red box) with a diamond icon showing values 3, 4, 0 and the keyboard shortcut **Ctrl N**.
- NFPA/HMIS** (highlighted with a red box) with a diamond icon.
- Ctrl T** Valeurs toxicologiques
- Ctrl L** Listes des substances
- Ctrl M** Valeurs limites
- Alt+7** Chiffres d'identification spécifiques aux pays
- [F8]** FDS
- [F6]** Étiquette
- [F5]** Fiche de poste
- [F7]** FDT
- [Alt F8]** Fichiers PDF (-)
- [Alt F11]** Mémo
- [Page +]** Présence dans les recettes
- [Pos 1]** Prix

The screenshot shows the **NFPA-Ratings et HMIS-Ratings** dialog box with the following content:

Fichier Traiter Aide (59.1.12)

- 1 Concentration saturation
- 2 Produits de combustion
- 3 Le produit forme avec l'air des mélanges explosifs
- 4 Le produit est solide et brûle de manière explosive
- 5 Le produit brûle à l'air après échauffement à 515°C pendant 5 min
- 6 Le produit réagit de manière explosive avec l'eau et sans chaleur
- 7 Décomposition ou transformation à l'air, à la lumière ou à l'humidité
- 8 Réaction exothermique jusqu'à 150°C d'après la méthode DSC
- 9 Réaction exothermique > 150°C jusqu'à ≤ 300°C d'après la méthode DSC
- 10 Instantaneous Power Density at 250°C (482°F) < 0,01 W/mL
 - ≥ 0,01 W/mL
 - ≥ 10 W/mL
 - ≥ 100 W/mL
 - ≥ 1000 W/mL

	NFPA	HMIS	
Classification: Santé	11 2	14 2	17 Le produit réagit avec l'eau <input type="checkbox"/>
Inflamm	12 3	15 3	18 Le produit agit en oxydant <input type="checkbox"/>
Réactiv	13 1	16 1	

[←, Esc] Arrêt **[Ctrl T] Valeurs toxicologiques**

3. Utilisation de la matière première dans une préparation

(Recherche à partir du n° CAS, du nom, du n° d'article ou du n° CAS pseudo):

En cliquant sur une matière première particulière dans la grille **Recette**, vous pouvez accéder directement à la gestion de cette matière première (*image de gauche*) en utilisant Page ↑ ou en saisissant le numéro de zone et en actionnant la touche **N° + Page ↑** **Gestion des matières premières** (*voir l'image de droite*):

The screenshot shows the 'Recette' application window. The main window displays a recipe grid with the following data:

Numéro de substance	Désignation	Symboles	Pourcen
1 25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	⚠ ⚠ ⚠	50,00
2 108-88-3/1	Toluène	⚠ ⚠ ⚠	20,00
3 141-78-6	acétate d'éthyle	⚠ ⚠ ⚠	30,00
04 67-63-0	2-propanol	⚠ ⚠ ⚠	5,00
5		⚠ ⚠ ⚠	5,00

A red box highlights the row for '2-propanol' (N° 67-63-0). A yellow box highlights the 'Gestion des matières premières' option in the context menu. The 'Gestion des matières premières' dialog box is open, showing the following information:

Gestion des matières premières - À partir de la recette: 1.000 1234567890 Solution résineuse X 50

N° CAS: 67-63-0 N° d'index: 603-117-00-0 N° CE: 200-661-7

	Standard
2-propanol	UE
Propan-2-ol	UE
ISOPROPYL ALCOHOL	INCI (gén.)
alcool isopropylique	UE+
Isopropanol	UE+

Remarque:

Veillez remarquer que les modifications de données d'une matière première contenue dans une préparation nécessitent une mise à jour manuelle de la *classification de la préparation*. Cette mise à jour peut être effectuée également automatiquement à l'aide des options de classification (sous Ctrl 4 **Maintenance - Configuration du progiciel - Options de classification**, activation des points 3 à 8).

**D'autres informations sont disponibles dans l'aide en ligne et
dans le manuel**

@ www.dr-software.com - Downloads